

AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 - 130

Le 13 decembre 2019

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Corporation Financière Power (PWF & FPF) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Power Corporation du Canada (« Power », « Power Corporation » ou « PCC ») (TSX : POW) et la Corporation Financière Power (« la Financière Power » ou « CFP ») (TSX : PWF) ont annoncé aujourd'hui la signature d'une convention définitive en vue d'effectuer une opération de réorganisation (la « réorganisation ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de CFP (les « actions ordinaires de CFP » ou les « actions ordinaires de la Financière Power ») détenue par les porteurs d'actions ordinaires de CFP autres que PCC et certains des membres de son groupe (les « actionnaires minoritaires de CFP » ou les « actionnaires minoritaires de la Financière Power ») sera échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de PCC (les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions comportant des droits de vote limités de PCC » ou les « actions de la la la la la la la lac

La réorganisation sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

PCC et CFP prévoient que la réorganisation sera réalisée en février 2020, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations requises.

PCC et CFP prévoient que les actions ordinaires de CFP seront radiées de la cote de la TSX dans les meilleurs délais après la réalisation de la réorganisation.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes

Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC